# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

J. F. WEBER & Co. [illegible] RUE DE CHARTRES No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 FEVRIER 1862

[illegible] WEBER, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.


Nouvelle-Orléans.

SAMEDI MATIN, 22 FEVRIER.

☞ Nos lecteurs trouveront à la dernière colonne de la partie anglaise, quelques avis français.

## Le 22 Février.

C'est le 22 février 1732 que naquit à Bridge creek, en Virginie, George Washington, celui que les Américains appellent le fondateur de la République américaine et que ses concitoyens ont surnommé le Père de la Patrie. Il y a dans l'histoire, bien peu de figures aussi pures que celle de Washington. Comme homme de guerre comme homme d'Etat il peut toujours être donné pour modèle; mais il est par[illegible] tout le type du grand citoyen.

[illegible] président des Etats-Unis en 1789, Washington ouvre la série des illustres présidents fournis à l'Union par notre section. Le Sud peut, à bon droit revendiquer le titre de fondateur de la grande république américaine, car presque toutes les gloires du pays lui appartiennent, et, aujourd'hui encore, il est le seul défendeur les grands principes proclamés à la face du monde entier [illegible] autour de la Déclaration d'Indépendance. Le nom d'américain appartient plus aux hommes du Sud qu'[illegible] yankees qui le déshonorent. Les [illegible] hypocrites qui souillent de leur présence le Capitole de Washington [illegible] de célébrer l'anniversaire du grand patriote virginien et ajouter le ridicule d'une [illegible] comédie à l'odieux de leurs actes, [illegible] ne se trouvera pas sur les continents [illegible] qui ont brisé la statue de la liberté pour [illegible] à sa place le plus abject despotisme! [illegible] cette valetaille [illegible], gorgée de sang et de rapines, verser des larmes hypocrites sur la perte de l'Union, qu'ont [illegible] leur haine aveugle et leur [illegible] étroits, et insulter à la mémoire de Washington en invoquant son nom dans l'accomplissement de leur œuvre impie et dévastatrice.

Pour nous, nous devons honorer dans Washington celui qui, le premier, a consacré le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes, et qui, au milieu des vicissitudes de la lutte et sous le coup des plus rudes revers, n'a jamais désespéré de la sainte cause de l'indépendance. Ni les nombreuses défaites de son armée, ni l'occupation de toutes les grandes villes par les Anglais, ni le manque d'armes et de munitions, n'ont fait fléchir la volonté inébranlable du général, ou abattu l'âme du citoyen. Que ceux qui doutent du succès final de notre cause relisent l'histoire des campagnes de Washington [illegible] leur cœur se raffermira; ils y trouveront des enseignements qui rétabliront leur confiance et leur courage.

La coïncidence de l'anniversaire de Washington avec le jour de l'inauguration du nouveau président des Etats Confédérés ne laisse pas que d'être frappante. Washington était un rebelle pour le roi George comme Jefferson Davis est un rebelle pour M. Lincoln. Dans le parlement anglais, comme aujourd'hui dans le Congrès fédéral, une voix [illegible] s'était élevée pour demander la cessation d'une guerre injuste, mais dans la libre Angleterre personne ne demanda l'expulsion de Lord Chatham, tandis que dans le servile Sénat de M. Lincoln la peur ou la corruption vient de faire voter l'expulsion du [illegible] Bright.

Sans attribuer à Jefferson Davis la hauteur de vue ni la sagesse de Washington nous lui croyons une âme honnête et un patriotisme fervent. Nous aimons à penser que son ambition est de celles qui se proposent, non l'assouvissement des jouissances passagères que donne la possession du pouvoir, mais le but noble et élevé de laisser dans l'histoire un nom honoré et respecté.

Or, ce but ne peut être atteint par le chef d'une nation qu'en travaillant à rendre cette nation grande et forte, en assurant l'indépendance du peuple au dehors, le jeu libre et régulier de nos institutions au dedans, et en lui donnant une politique à la fois libérale, juste, et ferme, exempte de préoccupation comme de timidité.

[illegible]

[illegible] L'un est l'ennemi du dehors, celui qui nous fait la guerre avec des armées innombrables, des flottes [illegible], des milliers de bouches à feu. L'autre est l'esprit de corruption qui s'est infiltré dans les rouages de notre administration, [illegible] qui dévore le pays [illegible]. Pour accomplir cette seconde partie de la tâche, il est nécessaire d'opérer une réforme [illegible] dans les habitudes politiques du pays, il faut le ramener [illegible] pour retrouver la pureté [illegible].

Les événements qui viennent de s'accomplir ont dû démontrer au Président le danger de confier à des politiciens incapables le soin de diriger les affaires militaires. [illegible]

[illegible]

Le nouveau président est [illegible]. L'avenir de la Confédération du Sud dépendra de la voie dans laquelle il va engager son administration. [illegible]

[illegible]

SAISIE D'UN NAVIRE ANGLAIS.—Le Houston Telegraph du 14 publie ce qui suit: M. G. W. Sanborn, de la Nouvelle-Orléans, a reçu, en cinq jours et demi, de Brownsville, par courrier, la nouvelle suivante: Brownsville, [illegible] février.—Le steamer fédéral Portsmouth, du 29 courant, est à l'embouchure du Rio Grande. Il a saisi un schooner anglais qui appartient à Galling & Cie, [illegible] et qui avait une forte cargaison de coton pour Matamoros. La prise a été envoyée à Key West ou à New-York. Le commandant du Portsmouth annonce sa détermination de saisir tout navire chargé de coton sortant du Rio Grande. On attend tous les jours un navire de guerre anglais. [illegible]

DÉMISSION DE JACKSON.—Le Winchester Republican dit que le général Jackson (Stonewall) a donné sa démission [illegible]. [illegible]

MISE EN LIBERTÉ D'UN ESPION.—Le Mercredi, [illegible] le 30 janvier 1862, [illegible]

[illegible]

## Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

DEPECHES DE NUIT.

NOUVELLES DE MEMPHIS.

Memphis, 21 fév.—Il n'y a eu aucune bataille à Columbus jusqu'à présent. Les dernières nouvelles portent que les Fédéraux ne se montrent pas, et qu'ils n'ont encore fait aucune démonstration à Paris. Tout y est tranquille.

Columbus sera défendu jusqu'à la dernière extrémité, et l'on n'a aucune idée d'évacuer la place.

Les régiments dont les noms suivent ont participé à la bataille de Donelson, et ils se sont rendus: les 3me, 4me, 1er, 20me et 26me régiments du Mississipi, le 15me de l'Arkansas, le 3me Alabama, 7me de Texas, 8me du Kentucky et le 6me du Tennessee, et aussi 3 régiments de la Virginie, ce qui porterait notre perte à 23 régiments d'infanterie et deux batteries d'artillerie légère.

On dit que le général Johnston a évacué Nashville, et qu'il s'est replié. Les Fédéraux disent s'avancent sur la ville. Il n'y a rien d'intéressant aujourd'hui.

De Norfolk.

Norfolk, 18 fév.—On a reçu les journaux du Nord du 17. L'extra du *Baltimore Sun*, du 17, publié à 2 heures de l'après-midi, dit que le fort Donelson s'est rendu le 16, avec 15,000 prisonniers, y compris les généraux Johnston, Buckner et Pillow.

Chicago, 16 fév.—L'aile droite a commencé l'assaut à midi, aujourd'hui, emportant l'aile droite des fortifications de l'ennemi. Le drapeau des Etats-Unis flotte sur le fort. Les combattants sont corps à corps, et commenceront l'œuvre sanglante bientôt.

*Dernière Dépêche.* Cincinnati, 17 fév.—Le fort Donelson s'est rendu hier avec 15,000 prisonniers, y compris Johnston, Buckner et Pillow.

Le colonel Fox a annoncé dans la Chambre des représentants la reddition du fort Donelson, hier. Le général McClellan a autorisé la déclaration. Floyd a fui. La perte est considérable des deux côtés.

De Richmond.

Richmond, 20 février.

## Proclamation de Jefferson Davis

AUX CITOYENS DES ETATS CONFÉDÉRÉS.

Concitoyens.—Le terme du gouvernement provisoire nous offre une occasion convenable pour rendre, en toute humilité, grâces à Dieu, qui nous a conduits avec sûreté au terme de la première année de notre existence nationale. Nous avons eu le pouvoir d'établir de nouveau les bases d'un gouvernement libre et de repousser un ennemi qui veut nous détruire. La loi partout règne suprême, et jusqu'aux bornes les plus reculées de notre territoire, la liberté individuelle et le droit des personnes ont été dûment respectés. Notre peuple a été touché d'une vive piété, et les cent victoires que nous avons remportées sur nos ennemis ont été attribuées à Celui qui gouverne l'univers. Nous avions espéré qu'avec l'année qui expire nous aurions joui d'une prospérité non interrompue, mais il a plu au Souverain Dispensateur des événements d'en disposer autrement. Il ne nous est pas permis de faire une exception dans la règle du Gouvernement Divin qui prescrit l'affliction comme la discipline des nations de même que des individus. Il faut une épreuve à notre foi et à notre persévérance, et le châtiment qui nous semble affligeant, si nous l'acceptons avec humilité, portera un bon fruit.

Il est donc juste et convenable que nous nous adressions au seul Dispensateur de toutes les victoires, et en nous humiliant devant lui, de le prier de fortifier notre confiance dans sa toute puissance et sa clémence; alors nous pourrons reposer notre confiance en lui qu'il remplira sa promesse et nous protégera. Dans cette confiance et avec ce but, Je, Jefferson Davis, président des Etats Confédérés d'Amérique, par les présentes, indique vendredi, le 28 février courant, comme jour de grâce et d'humiliation, et j'invite le clergé et le peuple des Etats Confédérés de se rendre à leurs églises, afin de s'humilier devant le Dieu Tout-Puissant, invoquant sa protection pour notre patrie bien-aimée, et que nous soyons délivrés de nos ennemis et de ceux qui nous haïssent.

Fait et signé de ma main, et sous le sceau des Etats Confédérés d'Amérique, à Richmond, 20 février. Anno Domini, 1862.

Par le Président, JEFFERSON DAVIS.

W. M. BROWN, Secrétaire d'Etat par intérim.

Richmond, 20 fév.—Congrès.—Dans la chambre, aujourd'hui, M. Foote, du Tennessee, a présenté une résolution portant que depuis que la tragédie de la politique défensive du gouvernement dans la guerre pour l'indépendance du Sud, les derniers événements démontrent la nécessité d'abandonner cette politique à l'avenir et pour toujours, et qu'il est du devoir du gouvernement d'imprimer à nos forces militaires toute l'activité possible pour attaquer celles de l'ennemi partout où elles se trouveront, par terre et par eau dans le but d'obtenir la plus complète indemnité pour le passé et l'assurance la plus affirmée pour l'avenir.

M. Jenkins, de la Virginie, a appuyé la résolution, et M. Foote l'a soutenue dans un discours très habile qui a occupé la séance entière.

La Chambre s'est ajournée.

Il ne s'est rien fait d'important dans le Sénat.

St-Louis, 18 fév.—Le général Halleck a reçu des dépêches du général Curtis, qui portent que l'arrière-garde de Price avait été surprise dans la poursuite de Springfield, mais les rebelles se sont échappés en laissant leur wagons et leurs bagages.

De Memphis.

Memphis, 21 fév.—Les canonnières fédérales ont monté le Tennessee jusqu'à Eastport, dans le Mississippi, à 7 milles de Iuka, aujourd'hui, et elles s'en sont retournées ce soir. Les Fédéraux n'ont pas encore pris possession de Nashville. Columbus est tranquille.

De Richmond.

Norfolk, 20 fév.—Samuel Smith, du comté de Gates, est arrivé cette après-midi à Suffolk, et dit que trois canonnières ont monté la rivière Chowan hier, se dirigeant sur la ville de Winton, dans le comté de Hertford, [illegible]. [illegible]

Augusta, 20 fév.—Une dépêche particulière reçue ici hier soir de Chattanooga, porte que Nashville se trouve en possession des Fédéraux.

De Norfolk.

Norfolk, 20 février.—On a reçu les journaux du Nord du 19. Ils contiennent les nouvelles suivantes:

Le *Bienguerse* est arrivé de Liverpool, apportant des nouvelles plus récentes.

Le *Nashville* était parti de Southampton et on l'a vu pour la dernière fois en dehors du cap des Aiguilles (Needles), qui descendait la Manche. Il avait passé le *Tuscarora* à Cowes Roads le 4 courant.

La reine d'Angleterre a dit dans son discours: « Nos relations avec les pouvoirs européens sont d'une nature satisfaisante et amicale, et l'affaire du *Trent* ayant été réglée à notre satisfaction, nos relations avec l'Amérique du Nord sont intactes. »

La Bourse de Paris était lourde à la clôture. Les rentes étaient à 71 40.

Le steamer *Edinburgh* est arrivé, apportant des nouvelles de Liverpool du 5 courant.

Le brick *Fanny*, de Charleston, était arrivé à Liverpool avec une cargaison de coton et de résine.

Liverpool, 5 février.—Le marché au coton était lourd à la clôture.

Londres, 5 fév.—Les consolidés, à la clôture, étaient à 92 3/4 à 92 1/2.

L'ENNEMI A L'ILE AUX VAISSEAUX.—Le *Delta* de ce soir a publié ce qui suit:

Le steamer Rice qui appartient aux batteries de la côte du Mississipi, a amené ce matin en ville, sur l'*Oregon*, trois prisonniers qui ont été capturés dans un canot à la hauteur de Mississipi City. Ces prisonniers, un sergent et deux soldats étaient déserteurs à la garde du corps du général Butler, arrivés de Boston sur la Constitution. Ils disent qu'ils étaient très malades sur l'île et il est probable qu'ils désertaient. Ils rapportent qu'il y a sur l'île 4000 hommes d'infanterie et 4 ou 500 de cavalerie, sous les ordres du général Phelps et qu'on attend l'arrivée du général Butler pour commencer les opérations. Les chevaux amenés dans l'île sont tous morts, et les troupes souffrent beaucoup, [illegible]. Il y a plusieurs frégates et canonnières près de l'île.

THEATRE D'ORLEANS.—*Le Chiffonnier de Paris* que l'on donne demain au théâtre d'Orléans pour le bénéfice de M. Chaffary, est un drame remarquable dû à la plume brillante de Félix Pyat, écrivain que la politique a malheureusement enlevé aux lettres. Cette œuvre [illegible]. [illegible] MM. Jolly, Dietrich, Deligne, Genibrel, [illegible], Chaffary et Mmes Julian, Reiter, [illegible], Deligne etc. M. Chaffary, le bénéficiaire est un artiste aussi consciencieux que [illegible] qui mérite les sympathies du public. Son spectacle est d'ailleurs bien choisi pour attirer la foule.

GRAND BAL MILITAIRE.—Le bataillon des Défenseurs de la Louisiane qu'organise en ce moment le colonel Miangolarra doit donner ce soir, dans la salle de l'Opéra, un grand bal militaire pour célébrer le jour anniversaire de la naissance de Washington et le jour de l'inauguration du gouvernement confédéré. On nous assure qu'un grand nombre de billets ont déjà été placés et que ce bal sera un des plus brillants de la saison.

*Communiqué à propos d'un autre communiqué signé* "FAIR PLAY."

Messieurs les Editeurs,

Nous venons de lire dans votre numéro de [illegible] un article signé "Fair Play," qui tend à [illegible]

[illegible]

Or, il pourrait se faire que le désappointement que nous avons éprouvé nous ait rendu la logique obscure, tâchons de voir jusqu'à quel point nous sommes dans les ténèbres.

La première partie du communiqué laisse voir que les expéditions se font plutôt dans l'espérance de faire de gros bénéfices, que dans un but patriotique. Admettons cela, mais qu'on nous dise dans quel but les assurances prennent ou ont pris une prime de 20 o/o pour ces expéditions, serait ce peut-être dans un but exclusivement patriotique? Ce que nous disons des assurances, nous pourrions le dire également de tout et de tous, de la guerre, des gouvernants et des gouvernés, mais nous connaissons trop bien la maxime de Figaro et nous ne dirons que juste ce qu'il faut dire afin que l'on ne crie pas trop haro sur nous.

Qu'on nous trouve un homme qui ait le patriotisme antique et nous souscrivons pour lui élever une statue.

N'est-il pas juste que dans les entreprises maritimes, les intéressés qui avancent leurs fonds, les officiers et l'équipage qui aventurent leur liberté, soient récompensés par des bénéfices d'autant plus que si l'expédition leur est profitable, elle l'est également pour le public. Pourquoi ne pas continuer à faire une chose profitable pour tout le monde? parce que dit l'auteur du communiqué, il y a maintenant sur la côte 10 navires de guerre là où auparavant il n'y en avait que deux ou trois. L'acte de forcer le blocus n'en est donc que plus méritoire et devrait, pour cette raison seule, être plus favorisé que jamais. Demandons au public en masse s'il ne s'est pas réjoui, ces jours derniers, de l'entrée dans nos ports, de deux navires qui ont forcé le blocus, demandons aux assurances, si elles ont été satisfaites de l'opération à 20 0/0 de prime. Nous savons d'une manière positive que la perte du *Calhoun* et de deux autres petits navires sont cause de la résolution prise par les directeurs, on a bien voulu assurer tant que les bénéfices ont été clairs, du moment où les chances de succès diminuent, les assurances n'assurent plus. En résumé, où sont donc les patriotes? A ce qui précède, nous pouvons ajouter que certaines compagnies ont couvert les risques de quelques personnes *de leurs amis* et qu'il y a eu proscription pour d'autres, pourquoi donc excluent elles certains armateurs et que signifie alors le "fair play" placé au bas du communiqué auquel nous répondons.

Nous pouvons ajouter quelques faits dont nous avons les preuves: Comment se fait-il que puisque les compagnies d'assurances étaient convenues de partager les risques sur les navires expédiés, cette convention n'ait pas été observée.

Tandis que les Compagnies Merchants, Orleans, Citizens prenaient à une maison de notre ville une assurance de $5000 sur un navire, le Sun $1800, la Louisiana State $1500, les autres compagnies s'y refusaient et se relâchaient immédiatement après de cette mesure exclusive à l'égard de quelques personnes plus favorisées.

Quant aux détenteurs de scrips, nous pensons que beaucoup d'entre eux feraient aisément le sacrifice d'une partie de leurs intérêts à l'exception de quelques uns qui ne sont malheureusement pas les moins influents et dont le culte est assez connu pour qu'on ne le mentionne pas.

Les opérations maritimes deviennent, dit l'auteur, un coup de Rouge et Noire. Pour notre part nous ne pensons pas qu'elles soient si aventurées, car alors nous ne les risquerions pas. Voir même pour de *plus gros bénéfices*, mais nous sommes assez bien renseignés pour en augurer autrement et nous espérons bien que l'avenir nous donnera raison; en cas d'insuccès nous nous estimerons heureux d'avoir tenté un coup aussi hasardeux en même temps que nous donnerons un démenti au proverbe latin: audaces fortuna juvat.

PLUSIEURS ARMATEURS.

Correspondance particulière de l'Abeille.

COLUMBUS, 17 FEVRIER.

Je ne pourrai pas vous donner des nouvelles aussi récentes que celles que le télégraphe a dû vous transmettre. La nouvelle de la prise du fort Donelson et de la capture de la plus grande partie de notre corps d'armée, est arrivée ici hier, dans la soirée, et a jeté une profonde tristesse dans notre camp. Vous savez, du reste, que cet événement était prévu depuis la prise du fort Henry; nos troupes, qui se sont trouvées isolées, et sans secours, ne pouvaient pas tenir devant les forces immenses déployées par l'ennemi. Cet événement important, change la face de la guerre et donne aux Fédéraux un avantage décisif. En ce moment les dépêches se transmettent avec rapidité de Nashville, à Columbus, mais ne sont pas encore rendues publiques. Nul doute qu'une seconde bataille se livrera entre les forces de Johnston et l'armée victorieuse de McClernand, avant que cette ville soit abandonnée à l'ennemi, et il est probable qu'au moment où j'écris, le sort de la capitale du Tennessee se décide.

La position du général Johnston est critique: en face de lui, se trouve l'armée fédérale commandée par les généraux McClernand, Smith et Grant; sur son flanc droit Buel arrive à marches forcées. Le chiffre des deux armées combinées s'élève à pas moins de 80 mille hommes d'effectifs. Attendons et espérons: de graves événements sont sur le point de s'accomplir.

Le général Beauregard n'est pas encore arrivé; on l'attend d'un moment à l'autre. Son état-major composé du colonel Jordon, des capitaines Harris, Jordon et Cummings est ici depuis deux jours et s'occupe de l'installation de son nouveau quartier général. En attendant qu'il prenne le commandement, le général Polk fait de grands préparatifs de défense.

Tout ici respire l'activité: On monte des canons; on ajoute aux fortifications; on exerce les troupes; on entasse des munitions de guerre et des provisions de toute sorte; en un mot on ne néglige rien pour résister à la grande attaque dont nous sommes menacés par les Yankees. [illegible]

[illegible]

A. B.

Les enrôlements en Louisiane.

Il a paru hier matin dans le *Crescent* une communication intéressante sur le chapitre des volontaires. L'auteur rappelant l'appel que le gouverneur Moore a fait à l'Etat pour cinq régiments et demi, fait observer que l'appel n'indique pas de place de rendez vous, et il propose au gouverneur de fixer le contingent à fournir par chaque paroisse en ayant égard aux contingents fournis précédemment. A cet effet il présente un tableau des paroisses avec le nombre des compagnies fournies par chacune d'elles, ce tableau pour être complet aurait dû être accompagné du chiffre de la population blanche. De ce tableau il résulte que sept paroisses n'ont fourni aucune compagnie, bien qu'elles aient pu fournir des engagements isolés, et que plusieurs paroisses très populeuses n'ont fourni qu'une ou deux compagnies quand d'autres paroisses moins peuplées en ont fourni beaucoup plus. Voici le résumé du tableau:

Ascension 2 compagnies, Assumption 1, Avoyelles 3, Bienville 4, Bossier 3, Caddo 12, Caldwell 3, Carroll 6, Catahoula 4, Calcasieu aucune, Claiborne 7, Concordia 2, De Soto 4, Est Baton Rouge 7, Est Feliciana 4, Franklin 3, Iberville 4, Jackson 4, Jefferson aucune, Lafayette 1, Lafourche 2, Livingston 3, Madison 4, Morehouse 2, Natchitoches 4, Nouvelle Orléans 137 (plus 25 au service actif de l'Etat), Ouachita 3, Plaquemines 1, Pointe Coupée 4, Rapides 9, Sabine 3, St Bernard aucune, St Charles aucune, St Jacques 2, St Jean-Baptiste aucune, Ste Marie 3, St Martin 1, Ste Hélène 4, St Tammany aucune, St Landry 6, Tensas 3, Terrebonne 1, Union 5, Vermillion aucune, Washington 2, Winn 3, Ouest Feliciana 3, Ouest Baton Rouge 2.

Récapitulation 381 compagnies au service confédéré, et 26 au service de l'Etat; total: 805 compagnies.

Les paroisses qui sont en arrière devraient tenir à honneur de fournir les nouveaux régiments demandés.

## CHRONIQUE LOCALE.

Les Juges de Paix.—Nous avons annoncé hier que la Cour Suprême et les Cours de District, en vue de la réorganisation de la milice de l'Etat, [illegible]

[illegible]

Le 22 février.—Le Régiment des Gardes d'Orléans célébrera aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de Washington et l'inauguration du premier Président de la République du Sud. [illegible]

Les magasins et les bureaux de la ville sont fermés.

Exécution.—Wm Brown, alias Scotty, et W. W. Cassidy, [illegible]

[illegible] tente de son innocence et le quitta convaincu que l'explication était satisfaisante. A peine avait-il fait quelques pas, qu'il fut terrassé et dut se faire transporter à l'hôpital. Lorsqu'il sortit de l'institution, il apprit que Maguire avait ramassé un bâton, et lui en avait asséné un coup sur la tête; qu'il avait déclaré, en étant informé que Scotty n'était pas mort, qu'il le tuerait à première vue. Scotty s'arma. Peu après, il rencontra son ennemi; celui-ci fit le mouvement de tirer une arme et s'avança sur Scotty qui, ne pouvant l'éviter, fit feu sur lui et le tua. Scotty a dit que ne connaissant pas ceux qui avaient vu le défunt l'assaillir, il n'a pas pu les faire entendre au jury, que si ce dernier avait entendu leurs dépositions il aurait sans doute présenté un verdict bien différent.

—Cassidy confesse qu'il a toujours cédé à ses passions et espère que Dieu le lui a pardonné. "Ma seule intention, dit-il, en parlant de mon existence scandaleuse, est de réparer, autant qu'il est en mon pouvoir, le mal que j'ai fait; je devais cette pauvre réparation à la société que j'ai offensée, à mes parents, à ma pauvre sœur dont j'ai brisé le cœur. Je le devais surtout à mon Créateur qui s'est montré si clément envers moi. Heureux, trois fois heureux, s'il m'avait été donné de tomber sur le champ de bataille, de verser mon sang pour la cause juste de mon pays, mais la mort du soldat ne doit pas être le sort d'un meurtrier qui ne mérite que la honte de l'échafaud."

Scotty et Cassidy ont vivement remercié le Révérend Père Duffo qui les a consolés jusqu'au dernier moment; MM. Paul Brahe et Britt (députés du shérif) dont les bontés les ont pénétrés de reconnaissance.

Comité de salut public—Nous donnons plus bas la liste officielle des citoyens que le Conseil, à sa dernière séance, a nommés membres du comité de salut public.

William Freret, Millaudon, Dr G W Campbell, Chas Gayarre, W Henderson, Jas P Freret, Chs Darbigny, R M Davis, R Gardère, A D Kelly, P S Wiltz, W C C Claiborne, G Leroy, Valcour Labarre, Jules Cassard, John Pemberton, Jno Goodrich, Jno M. Bach, Thos Hunton, Geo C Lawrason, Dr D W Brickell, Jno A Stevenson, Robert Conway, H T Lonsdale, L N Marks, W A Johnson, Gerard Stith, Dr ORobin, Jno B Leefe, H Beebe, L E Forstall, S P De Labarre, Samuel Jamison, capt. Wm Whann, Dr B H Moss, R C Cummings, Capt. F Marcy, Frederick Durrive, M J Bujac, P E Bonford, Dr Rushton, Walter Cox, Thompson Greenfield, Gabriel de Feriet, Felix Forstall, A de Lesseps, S O Nelson, Moses Greenwood, Wilhelmus Bogart, John Youenes, J P Harrison, Ferrer Gardère, Martin Gordon, John M Hagan, P N Wood, L F Generes, E Jumes McCall, B Baisson, John Commany, L H Pilié, A B Phelps, J A d'Hémécourt, Louis Burgl.

Légion Française.—La seconde compagnie de la Légion Française est sortie pour aller offrir une épée à son capitaine, M. Serigny, qui a été élu au grade de chef de bataillon. M. D. Gouaux a été nommé capitaine de la compagnie en remplacement de M. Serigny. Nous le remercions de la sérénade qu'il nous a fait donner en passant devant nos bureaux.

Les Reinhart Guards.—La compagnie des Reinhart Guards se réunira, ce soir, à sept heures, à son arsenal, rue Casacalvo, entre les rues Marigny et Champs Elysées.

Les cadres de la compagnie n'étant pas remplis, quelques jeunes gens de plus seraient admis dans le corps qui leur fournira l'uniforme.

Pour Maire—M. Victor Wiltz, du Deuxième District, est candidat à la place de maire de la Nlle Orléans, sans distinction de parti.

(*Communiqué.*)

Le commandant Milhau, du Régiment des Volontaires Français, a adressé sa démission dans les termes suivants:

Colonel,

Plusieurs raisons, celle entre autres, de ma position personnelle, m'obligent, quoiqu'à regret, de me démettre de mes fonctions de chef de Bataillon des Volontaires Français, et je vous prie, en conséquence, de vouloir bien accepter ma démission et faire parvenir à qui de droit ma commission ci-incluse.

Afin d'éviter toute fausse interprétation à ma détermination, j'affirme que je me suis toujours loué de votre bienveillance à mon égard, ainsi que des excellents rapports que j'ai n'ai cessé d'avoir avec les officiers et soldats du Régiment, et dont il me sera toujours agréable de conserver le souvenir.

C'est dans cette disposition d'esprit que j'ai l'honneur de vous renouveler une fois de plus, colonel, l'assurance de ma considération distinguée.

MILHAU.

Nlle-Orléans, le 3 février 1862.

## FEUILLETON.

# RICHARD,

PAR JULES SANDEAU.

(Suite.)

Durant les premiers mois qui suivirent son retour, Mme de Beaumeillant avait semblé tenir à la vie par quelque espérance. Chaque matin, l'arrivée du courrier qui rapportait les lettres de la ville colorait un instant la pâleur de son front. Le pas éloigné d'un cheval, une voiture filant sur le ruban poudreux qui blanchissait à l'horizon, un bruit inaccoutumé, l'aboiement des chiens dans le parc, tout l'agitait d'un tressaillement soudain. Elle espérait, elle attendait encore. Cependant les jours suivirent les jours, les mois succédèrent aux mois, sans apporter aucun changement. Lasse d'espérer et d'attendre, elle s'abandonna à sa douleur sans résister au courant. Le flot l'entraîna vite; elle mourut entre les bras de Richard. Près d'expirer, elle le pressa ardemment sur son sein, et de ses lèvres, qu'allait fermer la mort, [illegible]

[illegible]

Ces lettres, toutes sans suscription, avaient été écrites par Mme de Beaumeillant durant les deux années qui suivirent son dernier retour: c'étaient les épanchements de sa douleur, le récit, jour par jour, de sa lente agonie. Richard s'étendit sur le parquet, et sa main prit au hasard au milieu des lettres éparses. La première qu'il ouvrit les arrêtait toutes: c'était ainsi la première sans doute qu'avait écrite Mme de Beaumeillant après son retour, le premier cri de son désespoir, le premier cri de sa blessure. Richard, en dépliant les feuillets, sentit son cœur défaillir et son front se mouiller d'une sueur froide: on eût dit un amant qui va se convaincre de l'infidélité de sa maîtresse. Toute fois, en reconnaissant l'écriture de sa mère, çà et là effacée par les larmes, il fut saisi d'un sentiment de respect religieux, et, tous les pudiques instincts de la jeunesse se réveillant en lui il allait une fois encore résister au démon qui le poussait et sortir vainqueur de cette nouvelle épreuve, quand soudain un nom, ce nom maudit que la mourante avait exhalé dans son dernier soupir, lui sauta, comme un aspic, au visage. Toutes ses pieuses dispositions s'évanouirent, et sa rage jalouse l'emporta.

(*A Continuer.*)

Décédé, hier matin à 11 heures, LEONARD PASCAL, à l'âge de 45 ans. Son corps est exposé encoignure Ursulines et Villeré.

Les amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures précises de l'après-midi.

De la part de son fils.—Clergé St Augustin.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 22 février 1862.

[illegible]

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

☞ VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'Abeille du 29, du 30 et du 31 janvier.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

AUX Editeurs de l'Abeille.

☞ Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District. L'élection aura lieu en juin prochain.

DES NOMBREUX AMIS.

Avis aux Français qui ont déposé des fonds au Consulat.

LES fonds qui ont été confiés au Consulat de France par les personnes désireuses d'être rapatriées seront restitués aux intéressés à partir de lundi prochain 24 du courant, au local de la Société de Bienfaisance Française. [illegible]

Gal MEJAN, Consul de France.

22 fev—2

Assemblée des Foremen du département des Pompiers.

DEPARTEMENT DES POMPIERS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nlle-Orléans, 20 février 1862.

A une assemblée des foremen des différentes compagnies du Département des pompiers, [illegible] LES CIRCONSTANCES NE COMPORTENT PAS LA CELEBRATION D'UNE FETE. [illegible]

DAVID BRADBURY, Ingénieur en chef.

JAMES DELAMARE, secrétaire.

Chandelles de suif pressé, Savon, Café de Rio. A vendre par [illegible] 3, rue Tchoupitoulas.

Perdu ou volé. [illegible]

CHEVAL TROUVÉ. [illegible] THEO. LAROUX.

Régiment des Gardes d'Orléans.—Nlle Orléans, 20 février 1862. [illegible]

Batterie des Gardes d'Orléans.—Nlle Orléans, 22 février 1862. [illegible] E. M. REYNES, sergent major.

Régiment des Gardes d'Orléans. Neuvième Compagnie. [illegible] A. CANONGE, J. VIOSCA jr., CH. A. CASTILLO, JULES QUERTIER.

Régiment de Cazadores Españoles de Nueva Orleans. [illegible] G. SEGUI Y GAHONA.

IMPORTANT! Régiment des Volontaires Français—Brigade Européenne. [illegible] J. JOUET, Major.

Légion Belge.—Réunion dimanche prochain, à 3 heures et demie précises de l'après-midi, au local ordinaire, No 78, rue Hôpital. [illegible] JUSTE FONTAINE.

Quartier-Général de la Troisième Brigade des Milices de la Louisiane.—Nlle Orléans, 19 février 1862.—Ordre général No 1. [illegible] A. J. POWELL, Brigadier-Général, Troisième Brigade. JULES CASSARD, Aide-de-Camp.

Régiment des Gardes d'Orléans. Huitième compagnie. [illegible] S. FLASSAN, 88, rue Vieille-Levée; Sergent A. A. CLARET, 85 rue Toulouse.

Quartier Général du Régiment de Chalmette. Nouvelle-Orléans, le 19 février 1862—Ordre No 2. [illegible] ALF. BOURGES, Adjudant.

Banque du Commerce de la N-O. Département des Travaux Hydrauliques. UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie aura lieu aux bureaux No 28, rue Dryades, lundi 3 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. J. E. PERCY, Secrétaire.

Pour Columbus. Colonne mobile Louisianaise. On demande quatre compagnies d'infanterie pour compléter la colonne mobile du colonel Stewart, [illegible]

AVIS AUX REPUBLICAINS. OUVERTURE DU RESTAURANT DE L'HERMITAGE, Situé au coin des rues Esplanade et Bayou St Jean. [illegible]

PATE PECTORALE DE REGNAULD—[illegible] F. F. BOUCHON

Quartier-Général de la Quatrième Brigade de la Milice de la Louisiane.—Nlle Orléans, 22 janvier 1862—Ordre Général No 1. [illegible] J. A. CHARBONNET, Brigadier Général.

Quartier Général du 2me Régiment—2de Brigade L. M. T. [illegible] W. B. KOONTZ, Colonel. A. DAVID, aide Adjudant.

Garde Française. Ordre No 12. [illegible] PAUL JUGE fils. P. O. LACOSTURE.

Légion Française—Ordre No 113—Nouvelle-Orléans, 22 février 1862. [illegible] ALBIN ROCHEREAU, colonel commandant. A. BARNIER, adjudant major.

Légion Française—Le nombre requis pour former une compagnie devant se joindre à la Légion Française [illegible]

BRIGADE FRANÇAISE.—[illegible] Le secrétaire, F. LARQUEY.

1er Régiment de Chasseurs à Pied—3me Compagnie. [illegible] JOHN O. GUERIN, 1er sergent.

Régiment des Volontaires Français Indépendants. [illegible] Le Colonel, E. BROGNIER.

Chasseurs d'Orléans de 1814 et 1815. [illegible] BEKER, Sergent Fourrier.

BRIGADE EUROPEENNE. Escadron de cavalerie du Régiment des Volontaires français. [illegible] Le Maréchal des Logis Chef, F. CAMILLE.

Quartier Tremé—Régiment des Volontaires Français—3me Compagnie. [illegible] J. JOUET, Major.

QUARTIER TREME—Régiment des Volontaires Français. [illegible]

Bataillon de Défenseurs de la Louisiane.—N. Orleans y febrero 22 1862. [illegible] J. MIANGOLARRA.

BRIGADE EUROPEENNE. AVIS AUX ANCIENS MARINS. Régiment des Volontaires Français.—Canonniers de Marine. [illegible] J. JOUET, maj.

Avis à ceux qui ne désirent pas appartenir à la milice. Tous ceux qui désirent faire partie d'une compagnie d'infanterie volontaire en voie d'organisation, sont priés de s'adresser au No 19, rue Conti. On fournit l'uniforme. JOS. O. THEARD, E. RICHARD, JAS O. LAROSE.

1er Régiment des Chasseurs à pied.—Première compagnie. [illegible] R. A. GUIBET, 1er sergent.

Premier Régiment des Chasseurs à Pied.—ORDRE No 2.—[illegible] F. T. GENERELLY, adj.-major.

1er Régiment des Chasseurs à Pied de la Louisiane, Quatrième Compagnie. [illegible] J. LAFOND, Capitaine.

Artillerie d'Orléans.—Batterie No 1—Ordre général No 1—Nouvelle-Orléans, le 15 février 1862. [illegible] ARMAND GUYOL, capitaine. J. VILLARRUBIA, sergent-major.

Native Guards.—[illegible] F. A. DUHART, secrétaire.

OFFICIEL—Par le Gouverneur. Quartier Général de la Milice de la Louisiane. ORDRE No 108—Le bureau des passeports sera ouvert, tous les jours, au rez-de-chaussée du No 177, [illegible] THOS O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, Adjudant et Inspect. Genl.

Malle pour l'étranger. LE soussigné expédiera une autre malle de lettres pour l'étranger par voie directe, LUNDI, le 24 courant, à 8 heures P. M. Pour lettres simples pour la Havane, 50 cents. [illegible] E. LEBARDEUR, Rue Clinton No 2.

SOUTHERN Shoe Laces Manufactory. 1000 grosses LACETS à souliers, à vendre par F. SIMAILHO & NEYREY, 45 rue de Chartres.

ON DEMANDE. DEUX FORGERONS français, accoutumés à faire des manches pour outils de fusil. S'adresser à la fabrique de THOMAS, GRISWOLD & CO., Tchoupitoulas, entre Euchon et Dryades. [illegible]

Briques à feu de Liverpool, A VENDRE en gros et en détail, Par P. V. BERNARD, [illegible]

## AMUSEMENTS

Théâtre d'Orléans.

Dimanche 23 février—Bénéfice de M. Chaffary, LE CHIFFONNIER DE PARIS, Drame en 5 actes et 17 tableaux, dont un prologue par M. Félix Pyat.

Théâtre de l'Opéra. BAL MASQUÉ DE SOCIÉTÉ. Mardi, 4 mars 1862—MARDI-GRAS. [illegible]

Un grand Bal Militaire SERA DONNÉ PAR LE Bataillon des Défenseurs de la Louisiane, SOUS LES AUSPICES DE LA 1ère DIVISION, Le samedi 22 février 1862, Jour anniversaire de la Naissance de Washington, et jour de l'inauguration du gouvernement confédéré, AU THEATRE DE L'OPERA.

DIRECTEURS. Gouverneur Thos. O. Moore, adjudant général M. Grivot, major général L. Lewis, colonel L. E. Forstall, major Ernest Forstall, lieutenant-colonel W. Forstall, [illegible]

Muséum Vannucchi, &c. BATAILLE DE MANASSAS, BATAILLE DE BELMONT. [illegible]

Proclamation du Gouverneur—Quartier Général de la Milice d'Etat—Nouvelle-Orléans, 14 fév. 1862. [illegible] THOS O. MOORE, Gouverneur et Commandant en chef.

POUR LES ATTAKAPAS. [illegible] SAM. FANCOANT.

LIQUIDATION, LIQUIDATION.

J. LEVOIS & CO.

A partir de LUNDI, 3 février, nous vendrons à Une grande réduction de prix, POUR DU COMPTANT SEULEMENT TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES IMPORTEES. J. LEVOIS & CO., Encoignure Canal et Bourbon.

LINGERIE! LINGERIE! POUR DAMES, Vente spéciale. Lundi, mardi et mercredi, 17, 18 et 19 courant, NOUS VENDRONS A TRES BON MARCHÉ, LE STOCK DE LINGERIE POUR DAMES, CONSISTANT EN PARTIE DE Chemises françaises de $18 à $27 la douz. PEIGNOIRS, CAMISOLES, JUPONS BRODÉS, ROBES EN PIQUÉ BRODÉ, CANZOUS BRODÉS, BASQUINES BRODÉES, BONNETS, ROBES D'ENFANTS, COLS MOUSSELINE, PARURES BRODÉES, &c. AUSSI 200 pièces Toile de Bretagne, A 22 25 la pièce. CENT PIECES PERCALE BLANCHE FRAPPÉE, A 20 cents la verge. 400 Robes Barège Riche, A 22 et 24 la robe. J. LEVOIS & CO., Canal, encoignure Bourbon.

AVIS. A partir d'aujourd'hui, nous ferons toutes nos VENTES DE PROPRIETES FONCIERES ET D'ESCLAVES à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS. Notre SALLE D'ENCAN sera consacrée EXCLUSIVEMENT à la vente de MARCHANDISES et de MEUBLES. McCERREN & LANDRY, Encanteurs. Nlle-Orléans, 12 février 1862.

Moulin à coton de Lane. Jefferson City, (La). FABRIQUE de fil de coton, [illegible] Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans. L. N. LANE, Propriétaire.

CONFEDERATE STATES CLOTHING MANUFACTORY, Rue de la Douane, No 53, entre Chartres et Vieille-Levée. Ed. DUPORESSIERS. PREVIENT ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir un magasin ci-dessus, une manufacture de tous genres, pour civil, militaires et habitant. [illegible]

AVIS. TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feue dame Veuve Jean Materre sont priées de les présenter au bureau de M. A. Pitot, avocat, No 27 rue Royale, [illegible] F. A. TETE, Exécuteur Testamentaire.

AVIS. TOUTES les personnes intéressées dans les procès intentés par Mme Myra Clark Gaines, [illegible] P. H. MOUSSEAUX, [illegible] M. ESNARD, [illegible] B. B. MACARTY, rue Conti No 21. COMITÉ PERMANENT.

RIZ POUR SEMENCE. 1000 Boisseaux de Riz de la qualité connue sous le nom de Golden Seed, à vendre par FIRMIN MARTIN, No 149, rue de la Vieille Levée, Entre Toulouse et St Pierre.

Galons d'or! Galons d'or! REÇU par le Victoria, venant de la Havane, mille verges de galon d'or pour uniforme, à vendre par C. A. BARRIERE & BRO., No 136 rue du Canal, Bâtiment Touro.

Alcool et Rum! PROVENANT des distilleries de St Jacques et de l'Etoile, à vendre par BERNARD TURPIN, No 93, rue de la Vieille Levée.

BONNE OCCASION. DISTILLERIE A VENDRE! [illegible] BERNARD TURPIN, No 93, rue Vieille-Levée.

ALAMBICS! A vendre un alambic en cuivre, [illegible] BERNARD TURPIN, No 93, rue Vieille Levée.

AVIS Aux fabricants d'huile de graines de coton. [illegible]

AVIS. [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

TERRAIN face à la rue St Claude, entre les rues St Philippe et Dumaine. Ensemble la maison et toutes les améliorations qui s'y trouvent. Bertrand Saloy vs. Rosella Carey alias Marie Madeleine Cornet. Vente pour opérer un partage. PAR N. VIGNIE, encanteur. [illegible]

Deux Terrains vagues dans le 3me District, PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. [illegible]

Propriétés améliorées dans Jefferson City. PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. [illegible]

Vins rouges et blancs, en barriques et en caisses, Eaux de vie; Absinthe, Kirsch, Fruits, &c., &c. PAR BERNARD TURPIN, encanteur. [illegible]

Succession de feu Antoine Hébrard—Terrain amélioré et de prix dans la rue de la Commune—Esclaves. PAR N. VIGNIE, encanteur. [illegible]

Zouaves des Etats Confédérés. LE soussigné appelle l'attention du public sur la lettre suivante: Département de la guerre, 24 janvier 1862. Au Lieutenant-Colonel G. Coppens, commandant le Bataillon des Zouaves de la Louisiane—Présent. [illegible] J. P. BENJAMIN, Secrétaire de la guerre. UNE PRIME DE CINQUANTE PIASTRES [illegible] GASTON COPPENS, Lieutenant-Colonel commandant le Bataillon des Zouaves de la Louisiane.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans. CONFORMEMENT à l'article 19 de la Constitution, [illegible] Le secrétaire, HENRI HAY.

Rachat des obligations de la Ville. Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, 19 février 1862. [illegible] JOHN T. MONROE, maire. CHAS W. CULBERTSON, Contrôleur. ADAM GRIFFEN, Trésorier. P. S. WILTZ, Président du Comité des Finances du Conseil des Aldermen. J. B. LEEFE, Président du Comité de Finances du Conseil des Aldermen-assistants. O. DE BUYS, Secrétaire.

Hommes de train. TRENTE hommes robustes accoutumés à soigner les chevaux sont demandés immédiatement comme conducteurs pour la cinquième compagnie de l'Artillerie Washington pour le service de l'Etat. [illegible] W. IRVING HODGSON, Capitaine.

Café à vendre pour cause de départ. [illegible]

AVIS. UN PROFESSEUR, recommandé sous les rapports les plus favorables, [illegible]

$20 de récompense. [illegible]

Madame La Blanche, La seule Clairvoyante [illegible]

Savon à l'huile de coton. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur. [illegible]

Grande vente de Groceries, Vins, Liqueurs, &c., au magasin de MM. Peters & Adams, No 37, rue Tchoupitoulas. PAR R. B. SYKES, encanteur. [illegible]

Maison en bois, Nos 385 et 387, rue Baronne. [illegible] PAR C. E. GIRARDEY & Co. [illegible]

Succession de Mme veuve François Duvernay. PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur. [illegible]

Succession de Frederick Drucker—No 15,671. PAR E. M. JACOBS, encanteur. [illegible]

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées dans le Premier, Second et Troisième Districts. PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. Madame Claire C. Toledano, épouse de David R. Godwin, et autres, vs. Christoval Toledano et autres, pour opérer un partage. [illegible]

141 lots de terre dans le Troisième District. [illegible]

A louer. [illegible]